

## **Décision n° 2020-03** **relative à la composition du conseil des études et de la** **vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la proclamation des résultats électoraux du 12 juin 2019 et celle des représentants des élèves et étudiants en date du 26 novembre 2019,*

*Vu la délibération N° 18 du conseil d'administration du 16 décembre 2019,*

### **Décide**

#### **Article 1. Composition**

La composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres nommés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités extérieures :**

Christian CHAZAL (Directeur du CROUS de l'académie de Lyon)

Suppléante : Stéphanie THOMAS

Catherine LAFORET (Conseillère régionale – Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Suppléant : siège vacant

- **Membres désignés par le conseil d'administration représentant les élus au conseil d'administration :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Christine DETREZ

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Sylvain JOUBAUD

Collège des « élèves et étudiants » :

Ilona CLER

Aurore FLAMION

- **Membre élu en qualité de représentant des étudiants élus au sein des classes préparatoires à l'enseignement supérieur :**

Charlotte BARDET

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Jean-Claude SIKORAV

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Richard NEMETH

Collège des « élèves et étudiants » :

Nicolas SZENDE  
Laurence THEVENIEAU  
Alfred BOVON  
Marine LO IACONO  
Lucien JEZEQUEL  
Zoé GRANGE-MARCZAK

Collège des « personnels BIATSS » :

Siège vacant

## Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès le 18 décembre 2019. Elle abroge, à la même date, la décision n° 19- 091 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil.

## Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 18 décembre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Jean-François PINTON



### Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

### Publication :

- Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2020 »